

Informations Générales

Paru dans l'édition du samedi 9 septembre 2006

Les ratés de la scolarisation des handicapés

L'inscription dans l'école de leur quartier est désormais un droit. Malgré la volonté politique affichée, les moyens manquent. Illustration dans le Finistère.



BREST. - « Le jour de la rentrée, il n'y avait pas d'auxiliaire de vie scolaire pour aider mon fils, autiste, qui rentrait en CE2 dans une nouvelle école. Il était angoissé. Il a voulu s'enfuir à plusieurs reprises. L'institutrice m'a rappelée pour que je vienne le chercher », soupire Nathalie Sarrabezolles, mère de Samuel, 8 ans, et secrétaire d'Asperansa, association brestoise qui milite pour l'insertion des enfants autistes sans déficit intellectuel (dits Asperger) en classe ordinaire.

Léo Barrois, 7 ans, autiste, est scolarisé depuis trois ans à Plougastel-Daoulas, sans redoublement. Il étudie actuellement en CE1. À ses côtés, Julie Breton, 22 ans, son auxiliaire de vie scolaire à mi-temps. Titulaire d'une licence de psychologie, elle ambitionne de devenir professeure des écoles spécialisées. Jérôme Fouquet

Cette rentrée, la loi du 11 février 2005 est entrée pleinement en application. L'inscription d'un enfant dans l'établissement scolaire de son quartier - de l'école au lycée - est désormais un droit, quelle que soit l'infirmité. Mais, derrière une mesure affichée comme une priorité par le gouvernement, la réalité est plus chaotique.

L'assistante promise à Nathalie Sarrabezolles est finalement arrivée une semaine après la rentrée. Mais elle n'intervient qu'à mi-temps. « Je fais classe à mon fils le reste du temps. » Un moindre mal. Cinq familles finistéennes ont déjà signalé l'absence complète d'auxiliaire, malgré la réponse positive de la commission départementale. « Un astérisque en bas de la lettre précisait : si les crédits le permettent », ironise Thierry Duval, responsable finistérien de l'Association des paralysés de France (APF)

Murielle Barrois, elle aussi membre d'Asperansa et mère de Léo, sept ans, a également eu une mauvaise surprise : « L'année dernière, on a financé une formation pour l'auxiliaire de vie scolaire de notre fils. À cette rentrée, c'est une autre assistante qui lui a été affectée. Sans plus d'explications ! Tout est à reprendre à zéro. »

Rentrée à moyens constants

Les postes d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) ont été créés, en 2003, pour accompagner individuellement les élèves handicapés. Ils sont souvent occupés par des étudiants en réorientation. Leur efficacité est reconnue tant par les parents que par les enseignants. Mais ils restent une denrée rare. Pour l'année scolaire 2004-2005, sur toute la France, environ 90 000 enfants handicapés étaient scolarisés en classes ordinaires, dont 59 000 dans le premier degré. Et, à la rentrée 2006, on ne compte que 4 640 AVS qui aident individuellement 13 500 enfants !

Et les budgets ne sont pas en hausse. « Cette rentrée se fait à moyens constants », reconnaît Jean-Luc Rumeau, inspecteur en charge des enfants handicapés scolarisés dans le Finistère. Le département accueille pourtant 50 % d'enfants handicapés de plus dans le premier degré (450 au total).

Pour répondre à la demande, sur tout le territoire, quelque 2 000 Emplois vie scolaire embauchés par l'Éducation nationale doivent être spécialisés dans « l'aide à l'accueil et à la scolarisation des élèves handicapés », et tout particulièrement en maternelle. Ces CDD à temps partiel embauchés sur proposition de l'ANPE, sont mis à la disposition de l'école et non pas d'élèves désignés. Ce que regrettent des parents qui pestent également contre le manque de travaux pour faciliter l'accueil dans les établissements. La loi donne dix ans pour la mise aux normes.

Laurence GUILMO.

ger; L'Association pour adultes et jeunes handicapés (Apajh) ouvre une permanence téléphonique jusqu'au 30 septembre pour informer les parents de la loi et recueillir des témoignages. 08 10 81 84 12